

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 10 janvier 2018 à 7 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif  
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Suzie Miron, conseillère associée  
M. Alex Norris, conseiller associé  
M. Craig Sauvé, conseiller associé  
M. François Limoges, leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

---

**CE18 0001**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 10 janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE18 0002**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 10 janvier 2018, pour adoption à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget de fonctionnement relevant du conseil municipal de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1173843014

---

**CE18 0003**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 10 janvier 2018, pour adoption à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération pour l'exercice financier 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1173843015

---

**CE18 0004**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la résolution suivante :

**RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS**

Il est résolu que la somme de 205,9 M\$ prise à même le fond général est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1173843018

---

**CE18 0005**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la résolution suivante :

**RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION**

Il est résolu que la somme de 110,3 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1173843019

---

**CE18 0006**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la résolution suivante :

**RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER 2018)**

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;

- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1173843020

---

#### **CE18 0007**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la résolution suivante :

#### **RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER 2018)**

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du 21 juillet 2017 remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2018 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2018 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2018 :

1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1173843010

---

**CE18 0008**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la résolution suivante :

**RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS RECONSTITUÉES AUX FONDS DU FINANCEMENT DES DÉPENSES AFFÉRENTES AU CENTRE-VILLE (EXERCICE FINANCIER 2018)**

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec prévoyant que les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif.

- 1- La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier 2018, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	Contribution pour le financement des dépenses du centre-ville	
	\$	%
Baie-D'Urfé	229 169	2,806
Beaconsfield	405 298	4,962
Côte-Saint-Luc	548 971	6,721
Dollard-Des Ormeaux	798 088	9,771
Dorval	1 416 193	17,338
Hampstead	194 656	2,383
L'Île-Dorval	1 258	0,015
Kirkland	579 790	7,098
Mont-Royal	984 615	12,055
Montréal-Est	341 067	4,176
Montréal-Ouest	109 976	1,346
Pointe-Claire	1 227 216	15,025
Senneville	67 181	0,822
Sainte-Anne-de-Bellevue	169 225	2,072
Westmount	1 095 295	13,410
<b>Total</b>	<b>8 168 000</b>	<b>100,000</b>

Source : Ville de Montréal

- 2- Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier 2018, s'appliquent aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1173843012

**CE18 0009**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de verser, selon les modalités usuelles, les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2018 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Communauté métropolitaine de Montréal	28 209 000 \$
Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal	8 130 600 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1173843021

---

**CE18 0010**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2018 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

<b>Agence régionale de transport métropolitain</b>	574 300 000 \$
<b>Conseil des arts</b>	16 950 000 \$
<b>Société du parc Jean-Drapeau</b>	14 104 000 \$
<b>Bureau du taxi de Montréal</b>	4 577 800 \$
<b>Office municipal d'habitation de Montréal</b>	685 000 \$
<b>Corporation d'habitation Jeanne-Mance</b>	12 000 \$
<b>Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal</b>	11 568 000 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1173843022

---

**CE18 0011**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 10 janvier 2018, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget de 2018 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1173843016

---

**CE18 0012**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 10 janvier 2018, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2018 du Bureau du taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1172904003

---

**CE18 0013**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 10 janvier 2018, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2018 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1172904005

---

**CE18 0014**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 10 janvier 2018, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2018 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1172904006

---

**CE18 0015**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 10 janvier 2018, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2018 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1172904007

---

**CE18 0016**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 10 janvier 2018, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2018 du Conseil des Arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1172904004

---



**CE18 0017**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 10 janvier 2018, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2018 de la Corporation Anjou 80.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1172904008

---

**CE18 0018**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 10 janvier 2018, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2018 de la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1172904009

---

**CE18 0019**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2018 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.018 1172904010

---

**CE18 0020**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2018 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.019 1172904011

---

**CE18 0021**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1176812002

---

**CE18 0022**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2018) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1176812003

---

**CE18 0023**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2018) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1173843006

---

**CE18 0024**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2018) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1173843007

---

**CE18 0025**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2018) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1173843008

---

**CE18 0026**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2018) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1173843009

---

**CE18 0027**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1173843011

---

**CE18 0028**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1173843017

---

**CE18 0029**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations (14-010) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1173843023

---

**CE18 0030**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1173843024

---

**CE18 0031**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1173843013

---

**Levée de la séance à 7 h 50**

70.001

---

Les résolutions CE18 0001 à CE18 0031 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville